

1250

**Centre International pour le
Renforcement des Capacités
de Développement**

**INSTITUT
GENRE**

CAHIER DE MISSION

**PROCESSUS DE
FORMULATION DE LA
NOUVELLE STRATEGIE
POUR L'EQUITE ET
L'EGALITE DE GENRE**

**/ Plan Sénégal
Emergent**

Central Park Bureau N° 3014
Avenue Malick Sy x Autoroute
Tél fixe : (221) 33 821 84 24
(221) 77 742 97 67 et 70 886 63 01
BP : 21 360 Dakar Ponty

CIRCADE
Central Park Av. Malick Sy x Autoroute
BP: 21 360 Dakar Ponty

- clarifier les rôles et l'axe d'action pour l'organisation de la mission
- l'importance de la participation de tous les acteurs
- compléter le questionnaire de composition
- l'importance de la participation de tous les acteurs

Equipe de Mission

Mme Astou Diop-Diagne et M. Socé Sène
Experts en Planification, Genre et Développement

page 8 - 9 - 10 - 11
 16 - 27

Sommaire

Sommaire	2
Liste des sigles et acronymes.....	3
I. Cadre et contenu de la mission.....	5
1.1. Contexte de la mission.....	5
1.2. Objectifs de la mission	6
a. Objectif général	6
b. Objectifs spécifiques	6
1.3. Résultats attendus de la mission	6
1.4. Produits attendus	7
II. Dispositif organisationnel et opératoire	7
2.1. Dispositif organisationnel.....	7
2.2. Dispositif opératoire.....	7
2.3. Méthodologie d'exécution de la mission	9
a. Diagnostic de la situation de l'égalité des femmes et des hommes dans le PSE	9
b. Analyse des enjeux et défis pour l'égalité des hommes et des femmes dans le PSE.....	10
c. Proposition de mesures et actions prioritaires en faveur de l'égalité hommes-femmes dans le PSE	11
d. Elaboration du plan d'action genre 2015-2020 et des indicateurs de résultats	11
S1. Supports indicatifs à utiliser pour le diagnostic de la situation de l'équité et de l'égalité de genre dans le PSE	12
S1. Cadre d'analyse genre des projets phares du PSE	12
S2. Cadre d'analyse genre des 17 réformes phares critiques pour le succès des projets phares	16
S2. Cadre d'analyse genre des projets du PAP/PSE	18
S3. Cadre indicatif d'analyse de la contribution du genre au PSE	26
III. Structure des travaux et produits de la mission	27
IV. Durée du processus et calendrier des travaux	28
Echéancier des travaux de formulation de la SNEEG 4.....	28
V. Terme de référence	30
TDR1. Terme de référence des groupes thématiques.....	31
TDR2. Termes de référence des Experts thématiques.....	33
TDR3. Termes de référence des travaux régionaux	39
Documents de travail.....	41

Liste des sigles et acronymes

ACDI	: Agence Canadienne de Coopération pour le Développement
AJS	: Association des Juristes Sénégalaises
APIX	: Agence pour la Promotion des Investissements et des Grands travaux de l'Etat
BCI	: Budget Consolidé d'Investissement
BID	: Banque Islamique de Développement
CCDG	: Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre
CCIEF	: Cadre de Coordination des Interventions pour l'Education des Filles
CEDAW	: Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes
CEDEAO	: Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENA	: Commission Electorale Nationale Autonome
CENAF	: Centre National d'Assistance et de Formation pour la Femme
CF	: Code de la Famille
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CLVF	: Comité de Lutte contre les Violences faites aux Femmes
CNCAS	: Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CONGAD	: Consortium des Organisations Non Gouvernementales
CP	: Code Pénal
CPN	: Consultation Prénatale
CRD	: Comité Régional de Développement
CSS	: Caisse de Sécurité Sociale
DPES	: Document de Politique Economique et Social
DSRP	: Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EDS-MICS	: Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples
EE/S	: Egalité et équité entre les sexes
FAWE	: Forum des Educatrices Africaines Femmes
FIDA	: Foire Internationale de l'Agriculture
FIMF	: Fonds d'Impulsion de la Micro Finance
FNPEF	: Fonds National pour la Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin
GIF	: Groupe d'Initiative des Femmes
IEC	: Information Education Communication
INPS	: Initiative Nationale de Protection Sociale des Groupes Vulnérables
IPM	: Institution de prévoyance Maladie
ISF	: Indice Synthétique de Fécondité
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MGF	: Mutilations Génitales Féminines
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCB	: Organisation Communautaire de Base
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONP	: Observatoire National de la Parité
ONU FEMMES:	Organisation des Nations Unies pour l'Egalité des Sexes et l'Autonomisation des
ONUSIDA	: Organisation des Nations Unies pour le SIDA
PAEF	: Projet d'Appui à l'Education des Filles
PALAM	: Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage des Métiers pour la Lutte contre la
PANAF	: Plan d'action National de la Femme

PAREP	: Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté
PDEF	: Programme Décennal de l'Education et de la Formation
PDIS	: Programme de Développement Intégré de la Santé
PELCP	: Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté
PEPAM	: Programme Eau Potable Assainissement pour le Millénaire
PIDES	: Programme Intégré de Développement Economique et Social
PLCP	: Programme de Lutte contre la Pauvreté
PNDL	: Programme National de Développement local
PNDS	: Programme National de Développement Sanitaire
PNUD	: Fonds des Nations Unies pour le Développement
PRODAM	: Programme pour le Développement de Matam
PROMER	: Programme de Promotion de l'Entreprenariat en Milieu Rural
PTF	; Partenaire technique et financier
PTME	: Programme de la Prévention Mère-Enfant
PZR	: Programme Zéro Redoublement
RADDHO	: Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme
RADI	: Réseau Africain pour le Développement Intégré
RSJ	: Réseau Siggil Jigéen
SAED	: Société d'Aménagement du Delta
SCOFI	: Collectif des Enseignantes pour l'Education des Filles
SNDES	: Stratégie nationale de développement économique et social
SNEEG	: Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre
SONU	: Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
SR	: Santé de la Reproduction
TAMA	: Taux d'Accroissement Moyen Annuel
TDR	: Termes de référence
UA	: Union Africaine
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	: Agence des Nations Unies pour le Développement
VBG	: Violence basée sur le Genre

I. Cadre et contenu de la mission

1.1. Contexte de la mission

Conscient que le développement durable, et plus spécifiquement la réduction de la pauvreté ne peut se réaliser dans un contexte de persistance d'inégalités entre les hommes et les femmes, le Sénégal a pris l'option d'intégrer les questions de genre dans ses priorités de développement.

C'est ainsi qu'en 2005, dans la foulée de l'évaluation du 2^{ème} Plan d'Action National pour la Femme (PANAF) et, en tirant les leçons majeures de sa mise en œuvre en faveur de la promotion d'un développement équitable tenant compte de la femme, la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) 2005-2015, a été élaborée.

Formulée dans le sillage du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP II) et inscrite dans les stratégies d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, la SNEEG était arrimée aux objectifs de ces cadres d'intervention, axés principalement sur la réduction de la pauvreté et des vulnérabilités.

La revue à mi-parcours de l'exécution de la Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre (SNEEG), réalisée en 2013, a révélé, malgré quelques progrès probants, la persistance de disparités et discriminations basées sur le sexe dans tous les domaines qui limitent de fait l'efficacité des objectifs de croissance et de développement durable que le Sénégal s'est assignés. La vulnérabilité de la femme et de la petite fille est ainsi corroborée par les taux différentiels de scolarisation et d'accès aux services de base, ainsi que par les disparités observées aux niveaux de l'accès à la terre, de l'accès et du contrôle des ressources techniques et financières, de la qualification et de l'accès à l'emploi. A cela s'ajoutent les effets de la pauvreté qui affectent particulièrement les femmes et les petites filles, l'impact croissant de la pandémie du SIDA sur les femmes et les enfants ainsi que les violences à leur endroit.

Ainsi, au terme de cette évaluation, il apparaît qu'il reste encore beaucoup à faire pour assurer la promotion effective des questions de genre au Sénégal. Celle-ci passera nécessairement par la création d'un environnement institutionnel et opérationnel capable de prendre en charge efficacement la corrélation existant entre le genre et le développement et de soutenir la réalisation pérenne des enjeux liés (i) à la satisfaction des besoins pratiques et stratégiques des hommes et des femmes, (ii) à leur participation équitable au développement et (iii) au contrôle et à la jouissance de ses bénéfices.

Conscient que le développement durable ne peut se réaliser dans un contexte de persistance d'inégalités entre les hommes et les femmes, le Sénégal s'est engagé, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, à poursuivre les efforts pour la promotion de l'équité et de l'égalité hommes-femmes avec la formulation d'un quatrième cadre de référence.

Cette option politique est soutenue par les partenaires parties prenantes de l'accord de financement « Arrangement Cadre pour l'Appui Budgétaire (ACAB II 2013-2015) » qui ont posé, comme préalable au financement de l'égalité des femmes et des hommes, la révision de la SNEEG, assortie d'un plan d'action,

C'est dans ce contexte qu'un nouveau cadre de référence du Sénégal en matière de genre, dénommée, sera conçue comme un outil de contribution à la réalisation des objectifs du Plan Sénégal Emergent (PSE), outil d'orientation stratégique, de planification et de programmation des priorités d'interventions d'ici 2035.

La SNEEG 4 est un instrument qui aura comme préoccupation majeure de faciliter la traduction des objectifs et stratégies, liés à la promotion de l'égalité de genre, en résultats concrets dont la faisabilité s'inscrira dans les cadres stratégiques et programmatiques du PSE. La SNEEG 4 sera à cet effet opérationnalisée à travers des plans d'action dont le premier couvrira la période 2015-2020

1.2. Objectifs de la mission

a. Objectif général

La mission a pour objectif global de doter le Sénégal d'un quatrième **cadre stratégique et opérationnel d'intégration du genre dans les interventions de développement** destiné à garantir l'autonomisation des femmes et la promotion de l'égalité des femmes et des hommes en cohérence avec les orientations stratégiques et les priorités d'action du Plan Sénégal Emergent.

b. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, il s'agit, à partir des résultats de la revue à mi-parcours de la SNEEG et des axes stratégiques, priorités d'action et impacts attendus du PSE d'(e) :

- ✓ faire *l'état des lieux des problématiques du genre* au Sénégal eu égard aux secteurs moteurs de croissance inclusive retenus par le PSE ;
- ✓ mettre en exergue *la situation différenciée et comparative des hommes et des femmes* en termes de *forces (potentiels) et de faiblesses (contraintes)* de manière à identifier les enjeux à considérer pour la réalisation de l'égalité des femmes et des hommes ;
- ✓ déterminer *les nouvelles orientations et priorités d'action* pour accélérer la promotion équitable des femmes et des hommes dans la société et soutenir de manière décisive leur égale implication dans la mise en œuvre des programmes et projets du PSE ;
- ✓ élaborer *un plan d'action quinquennal pertinent* (2015-2020) en vue de réaliser les objectifs du cadre stratégique de la SNEEG 2015-2025 ;
- ✓ formuler *des indicateurs de résultat* relatifs à la satisfaction des besoins sexospécifiques des femmes, à la pleine jouissance de leurs droits et à leur contribution effective aux objectifs stratégiques et opérationnels du PSE et à l'impact de ses programmes et projets sur les femmes.

1.3. Résultats attendus de la mission

Les résultats, ci-après, sont attendus à l'issue du processus de formulation de la SNEEG 4 :

- ✓ la situation de l'égalité des femmes et des hommes au Sénégal est réactualisée *en cohérence avec les orientations du PSE et celles de l'agenda post 2015* ;
- ✓ le cadre stratégique d'intégration du genre dans la mise en œuvre du PSE (cadre stratégique et cadre opérationnel) est défini *au regard des enjeux identifiés dans l'état des lieux des questions de genre au Sénégal* ;

- ✓ un cadre opérationnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation cohérent, assorti d'indicateurs de résultats pertinents, est élaboré.

1.4. Produits attendus

Le produit final du processus de formulation de la SNEEG 4 est matérialisé par la disponibilité du document dénommé « **Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre 2015-2025** » incluant un **premier plan d'action** sur la période **2015-2020** qui viendra assurer la transversalité du genre dans le PSE et en créant les conditions nécessaires à l'effectivité de l'égalité de chance entre les hommes et les femmes dans les différents piliers du PSE.

II. Dispositif organisationnel et opératoire

2.1. Dispositif organisationnel

Le processus de formulation de la nouvelle stratégie pour l'équité et l'égalité de genre interpellera toutes les parties prenantes des niveaux central et déconcentré : acteurs institutionnels, organisations de la société civile (y compris les associations de jeunes), secteur privé, centrales syndicales, acteurs des médias, partenaires techniques et financiers etc.

La mission sera menée par une équipe de consultants *sera chargée* de la coordination technique du processus de formulation et de la qualité et responsabilité technique des produits. Ils seront soutenus par *des expert-es thématiques*, sollicités pour fournir des apports axés sur des éléments clés du PSE présentant des enjeux majeurs pour la réalisation de l'égalité de genre dans l'impact attendu de sa mise en œuvre.

Pour le pilotage du processus, *un comité technique de coordination*, présidé par Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, est mis en place. Il veillera au bon déroulement de l'exercice en orientant et en faisant des suggestions à l'équipe de consultants. Plus spécifiquement; le comité de coordination aura à valider la méthodologie de travail proposée par le Cabinet d'études, les rapports provisoire et final du document de stratégie attendu comme principal produit.

Le comité technique de coordination sera composé des membres suivants : la DEEG, trois représentant-e-s des organisations de la société civile, trois représentant-e-s des partenaires techniques et financiers, trois représentant-e-s des ministères sectoriels (en plus des représentants de la Direction du Budget, de l'UCSPE, de l'ANSD et du BOSS), un-e représentant-e du parlement, un-e représentant-e du Conseil économique social et environnemental (CESE), deux représentant-e-s du secteur privé, deux représentant-e-s des collectivités locales (l'UAEL et la CAEL), un-e représentant-e des médias.

2.2. Dispositif opératoire

Sur le plan opérationnel, les travaux se feront au niveau national et au niveau régional.

Au niveau national, trois groupes de travail seront mis en place en référence aux trois piliers du PSE pour produire leur contribution en termes de diagnostic et de perspectives pour soutenir

l'effectivité de la participation équitable des hommes et des femmes dans les piliers du PSE. Les trois groupes sont ainsi dénommés :

- Groupe 1 : Pilier « Transformation structurelle de l'économie et croissance ».
- Groupe 2 : Pilier « Capital humain, protection sociale et développement durable ».
- Groupe 3 : Pilier « Gouvernance des institutions, paix et sécurité ».

Au niveau régional, suite à l'atelier de démarrage, **un comité technique** sera mis en place au niveau de chaque région par Monsieur le Gouverneur qui en assurera la présidence. Il sera assisté éventuellement par le Directeur de l'ARD et le Chef de service régional du développement communautaire.

Chaque comité régional sera composé des représentants des services techniques déconcentrés, des organisations de la société civile intervenant dans la région et de toutes autres personnes ressources dont la présence est jugée profitable à l'exercice.

Les comités techniques régionaux ont pour mandat d'instaurer une dynamique participative de réflexion pour aboutir à une contribution à la formulation de la nouvelle stratégie pour l'équité et l'égalité de genre du PSE. L'apport des régions devra être formulé de manière à axer les contenus sur deux points portant essentiellement sur l'analyse de la situation des hommes et des femmes au regard de l'état de la situation, des potentialités et contraintes relevables dans le pôle auquel appartient la région et les choix de priorités à considérer dans la nouvelle stratégie pour l'équité et l'égalité entre les femmes et les hommes dans le PSE.

A cet effet, chaque région aura à :

- (i) faire le bilan-diagnostic de l'équité et de l'égalité hommes-femmes dans les domaines prioritaires d'intervention du PSE relativement à leurs potentiels et besoins pratiques et stratégiques;
- (ii) définir des stratégies et actions prioritaires ainsi que des indicateurs de résultats pertinents.

Dans tous les cas, les contributions se fonderont sur les spécificités, les potentiels et les perspectives de développement de la région en lien avec l'option de création des pôles de développement qui soutient la stratégie de développement du PSE.

En somme, les travaux à réaliser, au niveau régional, seront organisés de manière à réunir *les éléments de contribution des régions au diagnostic* de manière à arrimer la réflexion du niveau central à la perspective de territorialisation des politiques publiques envisagées dans le cadre du PSE et de la création des six pôles de développement. Ces pôles sont ::

1. Le Pôle Ouest-Littoral (Dakar et Thiès) pour le développement de la pêche, des TIC et télé services, transport, textiles, tourisme, habitat social ;
2. Le Pôle Centre et Sylvo-pastoral (Louga et Diourbel) pour le développement de l'Elevage, l'agriculture, l'artisanat et le transport) ;
3. Le Pôle vallée du fleuve (Saint Louis et Matam) pour l'Energie hydraulique, l'aquaculture et l'agriculture ;

4. Le Pôle Sine Saloum (Kaolack, Fatick, Kaaffrine) qui est le bassin arachidier et où sont développées de filières comme le SESAME à côté des filières traditionnelles mil et arachide ;
5. Le Pôle Sénégal Oriental (Tambacounda et Kédougou) avec principalement les mines, les énergies renouvelables et la culture du Coton ;
6. Le Pôle Sud, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor avec l'Agriculture, la pêche, l'élevage, l'aquaculture, le tourisme et la foresterie.

Dans le même sens, le diagnostic à réaliser au niveau régional sera organisé, au point de vue contenu, de manière à ressortir *les enjeux de genre et réalités spécifiques à chaque zone* pour mettre en évidence les aspects à prendre en compte pour l'égalité des femmes et des hommes dans l'accès et le contrôle des ressources des programmes et projets du PSE et surtout, l'égalité dans la participation aux activités et le bénéfice équitable de l'impact attendu.

Des termes de référence sont élaborés pour préciser la méthodologie de travail et les résultats attendus des comités techniques régionaux.

Les Gouverneurs veilleront (i) à réunir les conditions d'implication des acteurs du niveau déconcentré et décentralisé dans le processus, (ii) au respect du chronogramme établi et (iii) au bon déroulement du processus.

Chaque comité technique régional organisera un atelier de partage avec toutes les parties prenantes pour valider consensuellement la contribution de la région.

2.3. Méthodologie d'exécution de la mission

La méthodologie d'élaboration du quatrième cadre de référence pour la promotion de l'équité et de l'égalité hommes-femmes au Sénégal sera conduite selon une démarche itérative basée sur l'approche genre et l'approche programme. Elle reposera essentiellement sur une approche inclusive de manière à créer les conditions d'une participation de qualité de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de la SNEEG et ce, aux niveaux régional et national.

Le processus de formulation sera menée en *quatre étapes majeures* : i) le diagnostic de la situation de l'équité et de l'égalité de genre au regard du cadre contextuel du PSE ; ii) l'analyse des problématiques pour l'égalité des hommes et des femmes identifiées en lien avec les enjeux du PSE ; iii) la formulation des mesures pertinentes pour l'effectivité de l'égalité hommes-femmes dans le PSE et, enfin, v) sur la base de ces orientations stratégiques, l'élaboration du plan d'action 2015-2020 intégrant des indicateurs spécifiques de résultats liés au genre et un cadre de mesure des performances du PSE sensibles au genre pour servir de base d'évaluation de l'effectivité d'intégration du genre.

a. Diagnostic de la situation de l'égalité des femmes et des hommes dans le PSE

Etant donné que le PSE est structuré autour d'options stratégiques et opérationnelles déjà élaborées, les travaux seront menés à ces deux niveaux de manière à évaluer le degré de sensibilité genre des contenus en se fondant sur (i) le niveau d'utilisation de données différenciées selon le sexe, (ii) le niveau de recours à l'approche comparative des situations

respectives des femmes et des hommes et (iii) le niveau de prise en compte des enjeux de genre pour que la finalité visée par le PSE, à savoir, « *Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un Etat de droit* » soit réalisée de manière à assurer l'égalité des femmes et des hommes.

En pratique, les tâches à réaliser seront axées sur : la revue des contenus, l'évaluation des niveaux de prise en compte des problématiques de genre dans les différents domaines d'intervention du PSE et l'évaluation des gaps à combler qui serviront de base pour l'élaboration du plan d'actions attendues au terme de la mission. Ainsi, le diagnostic sera mené selon *les trois séquences ci-après* :

Séquence 1 : Au niveau des options stratégiques

- i. Revue des *disparités* de genre en questionnant les analyses de base, les six fondements de l'émergence et les trois piliers d'intervention qui structurent le PSE.
- ii. Evaluation *du niveau de prise en compte du genre* pour mettre en exergue les gaps à combler.

Séquence 2 : Au niveau des options opérationnelles

- i. Revue des *27 projets phares et du PAP du PSE* pour y apprécier le degré de prise en compte du genre et leur impact attendu sur les hommes et les femmes.
- ii. Evaluation des *gaps à combler* pour accroître le niveau de sensibilité genre des projets phares et du PAP.

Séquence 3 : Au niveau du dispositif de mesure des performances retenu

- i. Revue de la *matrice des indicateurs* des 27 projets phares et du PAP.
- ii. Evaluation du *niveau de sensibilité genre des indicateurs* et mise en exergue des gaps.

Les trois séquences du diagnostic seront menées sur une base de *réflexion plurielle* impliquant les responsables des différents secteurs concernés par l'ensemble des projets du PSE. Ce qui suppose, sous la conduite des experts des groupes thématiques, un examen méthodique de l'ensemble des documents des projets phares en cours d'étude de faisabilité, des projets sectoriels contenus dans le PAP ainsi que des mesures de réformes majeures.

b. Analyse des enjeux et défis pour l'égalité des hommes et des femmes dans le PSE

Se fondant sur les résultats du diagnostic décrit précédemment en trois séquences, l'analyse des enjeux et défis pour l'égalité des hommes et des femmes dans le PSE sera menée de manière à dégager *les défis majeurs à considérer*, à chaque domaine, secteurs et niveaux programmatiques pour garantir l'égalité des femmes et des hommes dans toutes les interventions programmées du PSE. Pour cela, l'équipe d'experts et les groupes de travail analyseront *les facteurs d'influence* pouvant affecter les niveaux de profitabilité des interventions du PSE pour les femmes et les hommes. L'analyse, à réaliser à ce niveau, sera étendue à l'ensemble des facteurs contextuels (politique, économique, social, géophysique, institutionnel entre autres.).

A cette fin, des cadres d'analyse, portant sur les projets et réformes phares et sur les autres actions du PAP, ont été élaborés pour servir de guide à l'examen de la situation générale de l'égalité de genre dans les différents secteurs du PSE sur la base des questions-clé qui seront méthodiquement explicités dans les travaux de groupe.

c. Proposition de mesures et actions prioritaires en faveur de l'égalité hommes-femmes dans le PSE *(SNEEG 4)*

La formulation des stratégies sera basée sur une approche qui tient compte de l'existant en termes d'options stratégiques et d'éléments opérationnels pour la mise en œuvre du PSE. Ainsi, il ne s'agira pas d'utiliser une démarche exploratoire des stratégies d'intervention en matière de genre dans le PSE mais plutôt de *formuler et proposer des modalités d'amélioration des contenus pour que les projets et programmes contribuent à la réalisation* d'un "Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un Etat de droit", garantissant l'égalité des femmes et des hommes. Par conséquent la formulation des stratégies sera basée sur *les enjeux et défis identifiés* mais surtout sur *les gaps à combler* à chaque niveau des interventions projetées. Un cadre indicatif d'analyse du potentiel de contribution du genre au PSE est proposé comme support de travail

d. Elaboration du plan d'action genre 2015-2020 et des indicateurs de résultats *et de la SNEEG 4*

L'élaboration du plan d'action attendu au terme de la mission devra tenir compte de deux impératifs : (i) veiller à ce que la transversalité et la redevabilité sectorielle soient garanties (ii) assurer que l'utilisation de l'approche de responsabilités partagées qui devraient favoriser la mobilisation de tous les acteurs selon leurs responsabilités respectives dans la mise en œuvre du PSE, soit effective..

Tenant compte de ces deux impératifs, le plan d'actions sera élaboré de manière à garantir la cohérence logique avec les résultats des étapes précédentes. Au point de vue technique, *le plan d'actions sera formulé selon les normes de la gestion axée sur les résultats*. Il comprendra, un cadre et échéancier des résultats établi sur la base des options temporelles du PSE, un cadre de mesure des performance articulé à celui du PSE, une matrice des indicateurs de performances arrimée également à celui du PAP et un dispositif de suivi et d'évaluation qui s'intègre et influence celui du PSE par la proposition de modalités de questionnement du niveau de sensibilité genre des progrès attendus. *pour l'institutionnalisation du genre*

plan d'action pour l'institutionnalisation du genre (a)

S1. Supports indicatifs à utiliser pour le diagnostic de la situation de l'équité et de l'égalité de genre dans le PSE

S1. Cadre d'analyse genre des projets phares du PSE				
Piliers/Axes	Orientations sectorielles	Projets phares 24 (hors énergie)	Questions clés à examiner	Sources de données
Transformation structurelle de l'économie et croissance Moteur d'emplois et d'inclusion	Promotion de l'agriculture et modernisation de l'agriculture familiale	1. 100-150 projets d'agrégation ciblés sur les filières HVA et élevage 2. Développement de 3 à 4 corridors céréaliers 3. Restructuration de la filière arachide 4. 100-150-200 microprojets de soutien de l'agriculture familiale 5. Développement accéléré de l'aquaculture	Les analyses de situation des projets ont-elles été menées ou seront-elles faites de manière à prendre en compte les questions de genre et sexospécificités des femmes et des hommes ? Est-il envisagé ou serait-il envisagé que les femmes et les hommes accèdent équitablement aux ressources de ces projets ? Quel est ou quel serait le niveau d'implication des femmes et des hommes dans la mise en œuvre et la gestion de ces projets ? Quel est ou serait l'impact de ces projets sur les femmes et les hommes en termes d'emplois, de revenus et de capacités d'intervention et de productivité ?	Document stratégique et PAP du PSE Documents sectoriels Documents de formulation des projets Cadres logiques des projets Matrices de rendement des projets.
	Développement de l'habitat social et d'un écosystème de construction	6. Programme d'accélération de l'habitat social 7. Construction de vingt (20) centrales de services pour artisan	Les conditions d'accès au programme d'accélération de l'habitat social sont-elles prises ou prendront-elles en compte les contraintes liées au genre ? Les femmes et les hommes ont-ils ou auront-ils un accès équitable à la propriété ? Les acteurs et actrices de l'artisanat ont-ils ou auront-ils un accès équitable aux centrales de services pour artisan ? Les femmes et les hommes du secteur de l'artisanat sont-elles bénéficié ou bénéficieront-elles des mêmes opportunités en termes d'accompagnement technique et d'appui-conseil ?	Document stratégique et PAP du PSE Documents sectoriels Documents de formulation des projets Cadres logiques des projets Matrices de rendement des projets.

	Modernisation graduelle de l'économie sociale	8. Plan sectoriel pilote artisanat 9. Plan sectoriel pilote micro tourisme 10. Infrastructures commerciales	Le plan sectoriel de l'artisanat, le plan sectoriel pilote micro tourisme ont-ils pris ou prendront-ils en compte les sexospécificités des femmes ; Intègrent-ils ou intégreront ils des mesures propres à soutenir l'accès équitable des femmes et des hommes aux opportunités offertes par ces initiatives ? Des dispositions sont-elles prises ou seront-elles prises pour garantir la participation équitable des acteurs et actrices des secteurs de l'artisanat et du micro tourisme dans les processus de planification et les mécanismes de décision et de gestion des programmes et projets à développer ? Les femmes et les hommes sont-elles ou auront-elles un accès équitable aux infrastructures commerciales ? Des mesures sont-elles ou seront-elles prises pour soutenir l'accès des femmes aux opportunités de financements ? Les stratégies d'accompagnement adressent-elles ou adresseront-elles équitablement les femmes et les hommes sur les plans technique et commercial (qualité des produits, stratégies de marketing) et au niveau de la gestion (compétences techniques) ?	Document stratégique et PAP du PSE Documents sectoriels Documents de formulation des projets Cadres logiques des projets Matrices de rendement des projets.
	Moteur d'exportation et IDE Pleine exploitation des ressources minières	11. Développement de la filière phosphate 12. Relance du projet intégré sur le fer-Falémé 13. Accélération de l'exploitation du secteur aurifère 14. Accélération de l'exploitation du zircon 15. Hub minier régional	Les projets destinés à soutenir la pleine exploitation minière prennent-ils ou prendront-ils en compte les sexospécificités des femmes ? Les femmes et les hommes ont-ils ou auront-ils un accès équitable aux opportunités d'emplois des projets miniers ? Les femmes et les hommes sont-ils ou seront-ils équitablement impliqués dans la	Document stratégique et PAP du PSE Documents sectoriels Documents de formulation des projets Cadres logiques des projets Matrices de rendement des projets.

			gestion et le contrôle des ressources de ces projets ? Les femmes et les hommes ont-ils ou auront-ils un accès équitable aux bénéfices générés par ces projets ? Les femmes et les hommes ont-ils ou auront-ils une position équitable dans le hub minier régional ? Des mesures d'accompagnement sont-ils ou seront-ils prévus pour soutenir l'accès et la capacité d'intervention des femmes dans les initiatives du hub régional ?	
	Positionnement de Dakar comme Hub régional multiservices et essor du tourisme	16. Economie numérique – zone dédié aux services export 17. Business Park pour HQ régionaux et base de vie 18. Dakar médical city 19. Dakar Campus régional de référence 20. 3 – 6 zones touristiques intégrées 21. Plan de relance aérien	Les projets du hub régional multiservices ont-ils pris ou prendront-ils en compte les contraintes liées au genre et les sexospécificités des femmes ? Les femmes et les hommes ont-ils ou auront-ils un accès équitable dans les domaines du numérique et du tourisme ? Les femmes et les hommes sont-ils ou seront-ils équitablement impliqués dans la gestion et le contrôle des ressources des projets du hub régional multiservices ? Les femmes et les hommes ont-elles ou auront-elles un accès équitable aux opportunités d'emplois des projets du hub régional multiservices ? Les femmes et les hommes ont-ils ou auront-ils une position équitable dans les zones touristiques intégrées ? Les femmes et les hommes ont-ils ou auront-ils un accès équitable aux opportunités de financement et d'accompagnement des projets touristiques ? Des mesures d'accompagnement sont-ils ou seront-ils pris pour soutenir équitablement l'accès et la capacité d'intervention des femmes dans les initiatives du hub régional multiservices de Dakar ?	Document stratégique et PAP du PSE Documents sectoriels Documents de formulation des projets Cadres logiques des projets Matrices de rendement des projets.

			Positionnement du Sénégal comme Hub logistique et industriel régional	22. 2 à 3 plateformes industrielles intégrées 23. Pari industriel intégré 24. Hub logistique intégré (Port, Corridor Mali, plateformes)	Les analyses de situation des projets industriels prennent-ils ou prendront-ils en compte les sexospécificités des femmes ? Quelle est ou quelle sera la place des femmes dans le hub logistique intégré ? Les femmes et les hommes ont-ils ou auront-ils un accès équitable aux ressources nécessaires au développement de leurs activités ? Les femmes et les hommes auront-ils un accès équitable aux opportunités d'emplois des projets du hub logistique et industriel régional ? Les femmes et les hommes sont-ils ou seront-ils équitablement impliqués dans la gestion et le contrôle des ressources de ces projets ? Les femmes et les hommes ont-ils ou auront-ils un accès équitable aux bénéfices générés par les projets du hub logistique et industriel intégré ? Des mesures d'accompagnement sont-elles ou seront-elles prévues pour soutenir l'accès et la capacité d'intervention des femmes dans les initiatives du hub régional logistique et industriel ?	Document stratégique et PAP du PSE Documents sectoriels Documents de formulation des projets Cadres logiques des projets Matrices de rendement des projets.
--	--	--	--	--	---	--

S2. Cadre d'analyse genre des 17 réformes phares critiques pour le succès des projets phares			
Domaines	Réformes	Questions clés à examiner	Sources de données
Environnement des affaires et réglementations	- Fonds Sénégal Emergent - Redressement des classements d'attractivité - Optimisation des entreprises et participation de l'Etat - Zone économique spéciale et paquet investisseurs - Mise à disposition accélérée du foncier - Cadre incitatif au développement de la promotion immobilière - Révision du Code minier - Accès des travailleurs informels à la protection sociale - Cadre réglementaire du transport routier	Des mesures spécifiques sont-elles ou seront-elles prises pour assurer un accès équitable des femmes et des hommes aux opportunités de financement du Fonds ? L'analyse de la situation du foncier au Sénégal met-elle ou mettra-t-elle en exergue les contraintes liées au genre relativement à l'accès et à la propriété ? Des dispositions particulières sont-elles ou seront-elles prises pour répondre à ces contraintes et soutenir l'accès équitable des femmes et des hommes au foncier ? Les dispositions légales et fiscales proposées pour soutenir la promotion immobilière répondent-elles ou répondront-elles aux contraintes liées au genre qui, si rien n'est fait, limiteraient l'accès des femmes aux opportunités de financement, de rayonnement, d'investissement et d'emplois dans le secteur de la promotion immobilière ? Les mesures de protection sociale proposées en faveur des travailleurs du secteur informel intègrent-elles ou intégreront-elles des dispositions pour tenir compte des besoins pratiques et stratégiques des femmes dans le secteur et leur faire bénéficier équitablement de ces mesures ?	Document stratégique du PSE Documents sectoriels Documents de formulation des réformes
Infrastructures	- Plan national intégré de développement d'infrastructures	Le plan de développement d'infrastructures prend-il ou prendra-t-il en compte les contraintes liées au genre qui affectent la mobilité des femmes et limitent leurs accès aux opportunités économiques et d'emplois ? Des mesures destinées à faire bénéficier équitablement les femmes et les hommes de ces infrastructures et à assurer ainsi un impact positif sur leurs conditions de vie et la performance de leurs activités sont-elles ou seront-elles prises ?	Document stratégique du PSE Documents sectoriels Documents de formulation des réformes
Capital humain	- Alignement de l'enseignement supérieur avec les besoins de l'économie - Développement accéléré des formations techniques et professionnelles - Structuration et promotion de la	La stratégie de réorientation de l'offre scolaire vers les besoins de l'économie tient-elle ou tiendra-t-elle compte des contraintes liées au genre qui limitent l'accès et le maintien des filles dans l'enseignement supérieur ? Des mesures pour favoriser l'accès équitable des filles aux opportunités de formation dans les filières techniques et scientifiques sont-elles ou seront-elles prises ? Des mesures pour soutenir l'accès équitable des filles et des garçons	Document stratégique du PSE Documents sectoriels Documents de formulation des réformes

	formation continue	au marché de l'emploi dans tous les secteurs de l'économie sont-elles ou seront-elles prises ?	
Economie numérique	- Diffusion des TIC dans l'économie (« conseil de l'économie numérique »)	L'analyse de la situation du secteur des TIC prend-t-elle ou prendra-t-elle en compte la problématique genre en termes d'accès, de participation au contrôle et au pouvoir de décision dans le secteur des TIC ? La réforme relative au numérique propose-t-elle des mesures pour prendre en compte la fracture numérique de genre relative au contrôle, à la pertinence des contenus, à la capacité et à la connectivité et assurer aux filles/femmes et aux garçons/hommes des conditions équitables d'accès et de promotion ? La réforme prend-t-elle ou prendra-t-elle des dispositions claires pour évaluer le pourcentage des femmes professionnelles du secteur des TIC et accroître leur représentativité dans le secteur ; Des mesures spécifiques sont-elles ou seront-elles prises pour étendre l'accès des filles et des femmes aux TIC et faciliter leur accès aux opportunités d'emploi offertes par le secteur ?	Document stratégique du PSE Documents sectoriels Documents de formulation des réformes
Financement de l'économie	- Accès des TPE et PME au crédit - Développement du crédit immobilier - Bancarisation des bas revenus	Le Plan PME/TPE intègre-il ou intégrera-t-il des mesures spécifiques pour tenir compte des contraintes liées au genre qui affectent l'accessibilité des femmes entrepreneurs aux crédits ? Le plan de développement du crédit immobilier intègre-il ou intégrera-t-il des mesures spécifiques pour tenir compte des contraintes liées au genre en vue de soutenir un accès équitable des femmes et des hommes aux opportunités de financements de l'immobilier ? Le plan de développement du " low income banking" prend-t-il ou prendra-t-il des mesures spécifiques pour lever les contraintes liées au genre et aux spécificités des femmes ?	Document stratégique du PSE Documents sectoriels Documents de formulation des réformes

S2. Cadre d'analyse genre des projets du PAP/PSE			
SECTEURS	Projets et Programmes PAP - PSE	Questions clés à examiner	Sources de données
AGRICULTURE	1. Développement de 3-4 corridors céréaliers, volet public (projet phare)		
	2. Projet de relance de la riziculture dans la région de Tambacounda et Kédougou		
	3. Mise en place de 100-150 projets d'agrégation ciblés sur les filières HVA et élevage, volet public (projet phare)		
	4. Projet d'appui à la mise en marché des produits agricoles et maraichers		
	5. Mise en place de 150-200 micro-projets de soutien de l'agriculture familiale (projet phare)		
	6. Programme national d'autosuffisance en blé et en riz pluvial		
	7. Programme emploi des jeunes par promotion des domaines agricoles communautaires		
	8. Adaptation aux changements climatiques et diversification des productions agricoles dans une perspective d'autosuffisance alimentaire et de lutte contre la pauvreté		
	9. Projet Appui Irrigation et Développement Economique de Podor		
	10. Appui au développement de l'Agriculture Irriguée et Pluviale		
	11. Programme Agricole Italie Sénégal		
	12. Projet Hydro-Agricole de Woundé		
	13. Redynamisation des écoles et centres de formation du Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural		
	14. Restructuration de la filière Arachide		
	15. Projet de Développement des chaînes de valeur de la filière riz dans la vallée du fleuve Sénégal, volet public		
SECURITE ALIMENTAIRE	16. Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle du sahel		
	17. Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire		
ELEVAGE	18. Projet d'appui au développement de l'aviculture familiale		

S2. Cadre d'analyse genre des projets du PAP/PSE			
SECTEURS	Projets et Programmes PAP - PSE	Questions clés à examiner	Sources de données
PECHE ET AQUACULTURE	19. Projet d'Appui à la Modernisation des Filières Animales (PAPEL III)		
	20. Projet de développement de l'élevage en Basse et Moyenne Casamance (PRODELEC)		
	21. Projet d'appui au développement de la filière laitière		
	22. Développement accéléré de l'aquaculture (projet phare)		
	23. Projet de construction d'un centre de formation pour la valorisation des produits de la pêche		
	24. Projet d'appui à la planification, au suivi et à l'évaluation du secteur de la pêche		
	25. Réhabilitation des bassins aquacoles du CRODT et production durable d'alvins de qualité		
	26. Projet de promotion de petites et moyennes fermes d'élevage de tilapia en étang		
	27. Projet de développement de l'aquaculture marine		
ENVIRONNEMENT	28. Projet régional pêche		
	29. Projet de construction d'infrastructures de débarquement à Mbour		
	30. Projet agro-forestier de lutte contre désertification au département de Mbacké		
	31. Intégration de l'Adaptation aux Changements Climatiques dans la voie d'un développement durable du pays		
	32. Projet d'appui à l'environnement et à la gestion durable des ressources		
	33. Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal (PGIES)		
	34. Appui à la création d'opportunités d'emplois verts		
INFRASTRUCTURES ET SERVICES ENERGETIQUE	35. Programme de Restauration des Sols Salés		
	36. Projet de Consolidation et d'Extension des Aires Marines Protégées		
	37. Extension et réhabilitation du réseau de transport et de distribution		
	38. Liaison Mbour-Fatick-Kaolack 100 km		
	39. Projet de promotion des Lampes à Basse Consommation		

S2. Cadre d'analyse genre des projets du PAP/PSE			
SECTEURS	Projets et Programmes PAP - PSE	Questions clés à examiner	Sources de données
	(LBC)		
	40. Projet d'interconnexion électrique Mauritanie-Sénégal		
	41. Mise en œuvre de la Concession d'électrification rurale de Foundiougne		
	42. Programme d'Urgence d'électrification Rural		
	43. Projet d'aménagement et de réhabilitation de sites industriels		
	44. Programme d'extension des plateformes multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté		
INDUSTRIE	45. Réalisation du Pôle Régional de Développement Industriel de Ziguinchor		
	46. Projet d'Appui à la Valorisation des Produits Agricoles		
MINES ET CARRIERE	47. Encadrement et Promotion des mines artisanales		
	48. Hub minier régional (projet phare)		
	49. Plan Sectoriel Pilote Artisanat (projet phare)		
ARTISANAT	50. Projet de Réhabilitation des Centres de Formation Artisanale		
	51. Projet d'appui au secteur privé et développement des exportations		
SECTEUR PRIVE	52. Projet Appui au Développement des Clusters Locaux		
	53. Construction du Pont de Ross		
	54. Réhabilitation de la route Ndioum- Ourosogui-Bakel		
	55. Projet infrastructures et équipement maritime, phase II (MIEPII)		
	56. Travaux de réhabilitation de la route Dialakoto-Mako		
INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT	57. Travaux de réhabilitation de la route RN4 Section Dinguiraye-Nioro-Keur Ayip (40km)		
	58. Travaux de réhabilitation de la route Touba-Dahra-Linguere - Section Touba- Dahra		
	59. Prolongement de l'Autoroute Diamniadio-AIBD		
	60. Travaux de réhabilitation de la RN 4 : section SENOBA-Ziguinchor		
	61. Projet d'aménagement de la route Bambey-Babagarage-Mékhé (57 km)		
	62. Projet d'acquisition de 250 bus TATA pour la société Dakar-Dem-Dikk et mise en place d'Institut de Formation en		

S2. Cadre d'analyse genre des projets du PAP/PSE			
SECTEURS	Projets et Programmes PAP - PSE	Questions clés à examiner	Sources de données
	Technologie Automobile		
	63. Programme de réhabilitation de pistes rurales		
	64. Hub logistique intégré, volet public		
	65. Réhabilitation du chemin de fer Dakar- Tambacounda-Bamako		
TOURISME	66. Développements touristiques intégrés, volet public* (projet phare)		
	67. Aménagement de Niokolokoba		
	68. Programmes d'Aménagement de la SAPCO		
	69. Projet d'Aménagement de Potou		
COMMERCE	70. Plan sectoriel pilote micro-tourisme (projet phare)		
	71. Projet de construction de plateformes commerciales de produits agricoles en milieu rural (y compris édification d'un complexe d'infrastructures commerciales à DIAOBE)		
	72. Zones dédiées aux services d'exports prêtes à l'emploi, volet public		
	73. Projet ville numérique du Sénégal (projet phare)		
COMMUNICATION, INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TELECOMMUNICATION	74. Projet d'implantation de cyber cases dans les 14 régions du Sénégal		
	75. Appui secteur financier et justice		
INFRASTRUCTURE FINANCIERE ET SERVICES FINANCIERS	76. Projet d'Appui à la Finance Rurale		
	77. Projet de mise en œuvre du Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et Développement Usages Multiples de l'Eau (PGIRE), Phase-II		
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT	78. Projet Sectoriel Eau et Assainissement		
	79. Projet d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans trois zones rurales du Sénégal- sous-programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM)		
	80. PEPAM (Gap partiel de financement)		
	81. Projet d'assainissement rural		
	82. Projet d'Assainissement de la cité soleil et ses environs		

S2. Cadre d'analyse genre des projets du PAP/PSE			
SECTEURS	Projets et Programmes PAP - PSE	Questions clés à examiner	Sources de données
EDUCATION ET FORMATION	83. Projet d'assainissement de Fatick		
	84. Projet de réalisation de 1600 forages		
	85. Réhabilitation et Renforcement de la Station d'Epuration de Cambérène et Rejet en Mer		
	86. Projet d'Amélioration des Services d'Eau Potable et d'Assainissement en Milieu Rural (PASEPAR)		
	87. Alimentation en Eau Potable des Iles de la Basse Casamance		
	88. Projet de sécurisation en eau potable de Dakar et de la production d'eau potable des usines de Ngnith et de Keur Momar Sarr et des systèmes ALG		
	89. Assainissement des eaux usées, des eaux pluviales et des déchets solides de la ville de Kaolack		
	90. Assainissement des villes fluviales Saint- Louis-Dagana-Podor-Matam		
	91. Assainissement des eaux usées de Niore et Foundiougne		
	92. Travaux de renouvellement du collecteur Hann-Fann		
	93. Projet de renforcement des capacités de l'offre éducative franco-arabe		
	94. Projet de construction d'infrastructures scolaires dans les collèges d'enseignement moyen de Dakar et sa Banlieue		
	95. Projet d'appui aux manuels scolaires		
	96. Université Virtuelle Sénégalaise (UVS) Espaces Numériques Ouverts (ENO)		
	97. Construction de l'Université du Sine Saloum		
	98. Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Education de Base en Casamance (PAEBCA)		
	99. Dakar Campus Régional de Référence (projet phare)		
	100. Projet de construction et d'équipement du centre régional de formation du personnel de l'éducation		
	101. Institut Agricole de Développement Rural de Louga		
	102. Mise en place Réseau Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel (ISEP)		
	103. Projet de développement des compétences professionnelles pour l'emploi et la compétitivité		

S2. Cadre d'analyse genre des projets du PAP/PSE			
SECTEURS	Projets et Programmes PAP - PSE	Questions clés à examiner	Sources de données
RECHERCHE, DEVELOPPEMENT ET INNOVATION	104.Phase de consolidation du projet d'appui à l'éducation des filles		
	105.Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage des Métiers, phase II (PALAM II)		
	106.Construction Université du Sénégal Oriental		
	107.Projet de construction de blocs scientifiques et technologiques et de collèges de proximité alimentés par l'énergie solaire		
	108.Projet d'extension des cantines scolaires		
	109.Projet d'équipement de laboratoires des lycées en matériels scientifiques (SVT, Chimie, Physique)		
	110.Projet de construction de centres de développement intégré de la petite enfance		
	111.Construction et Equipement de centres de formation professionnelle dans les pôles de développement		
	112.Projet d'Appui à la Recherche et à l'Innovation et au transfert de technologie		
	113.Programme national de relèvement des plateaux techniques des hôpitaux et autres centres de santé		
	114.Renouvellement de la logistique du PÉV		
SANTÉ ET NUTRITION	115.Projet d'Equipement des Hôpitaux de Fatick et Ziguinchor		
	116.Dakar Medical City, volet public (projet phare)		
	117.Projet d'Appui à la Lutte contre le Paludisme au Sénégal		
	118.Projet de construction d'une maternité d'application des étudiants de l'école nationale de Développement Sanitaire (ENDSS)		
	119.Unité de production de vaccins contre la fièvre jaune		
	120.Projet de financement de la santé et de la Nutrition		
	121.Projet d'amélioration de la santé de la mère, de l'enfant et du nouveau-né dans les régions de Kolda et de Sédiou		
	122.Mise à Niveau International de l'Hôpital Principal de Dakar		
	123.Projet de restructuration et de régularisation foncière		

S2. Cadre d'analyse genre des projets du PAP/PSE

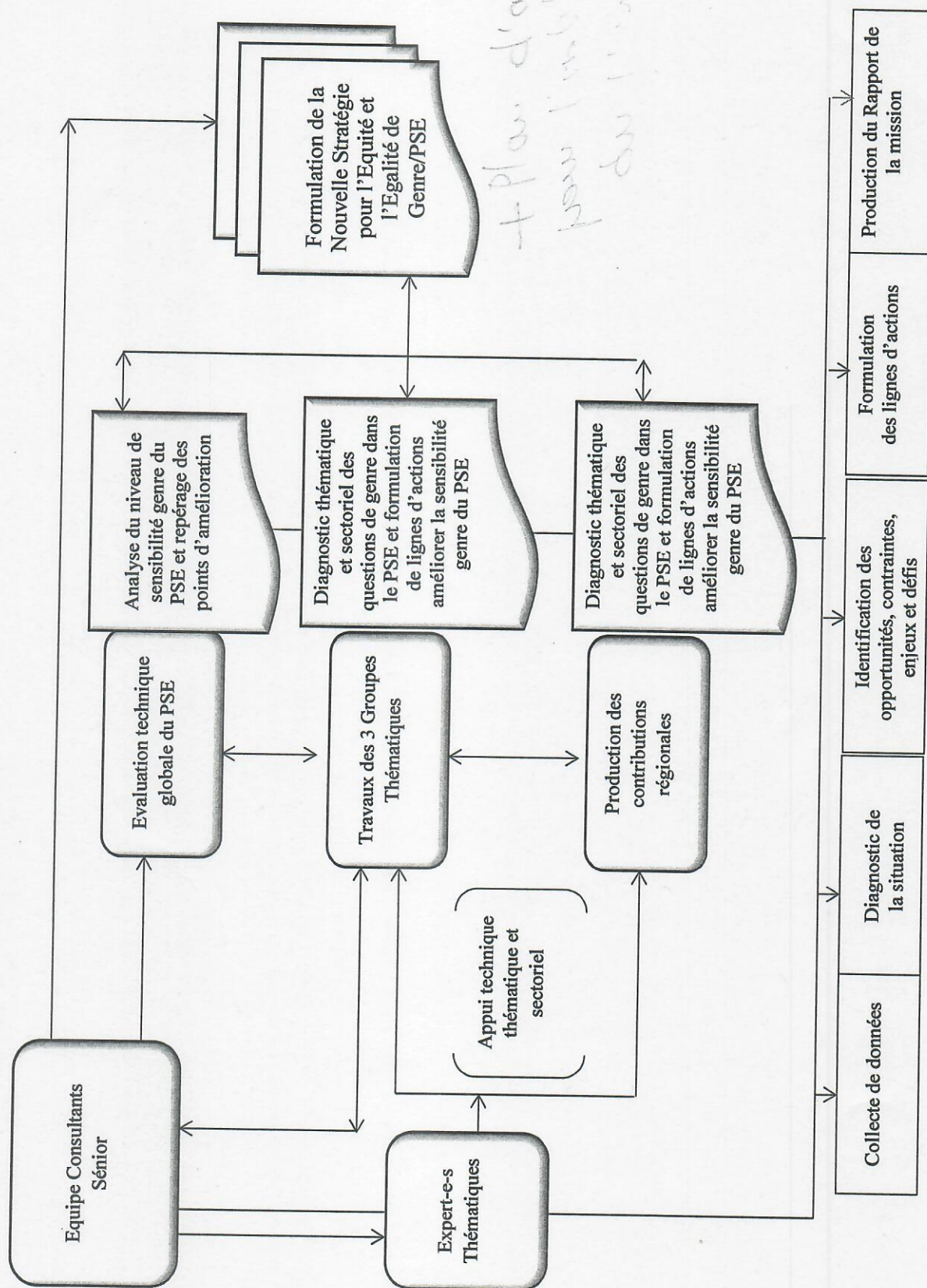
SECTEURS	Projets et Programmes PAP - PSE	Questions clés à examiner	Sources de données
HABITAT ET CADRE DE VIE	d'Arafat et grand Médine dans la ville de Dakar		
	124. Business Park: centre des sièges sociaux de la région et bases de vie, volet public (projet phare)		
	125. Projet d'atténuation des effets induits par les inondations		
PROTECTION SOCIALE	126. Elaboration de Plans Directeurs d'Urbanisme de 15 agglomérations stratégiques secondaires et frontalières.		
	127. Développement de la couverture universelle par l'assurance maladie dans le contexte de la décentralisation (DECAM)		
	128. Programme d'appui aux filets sociaux		
	129. Programme de promotion de droits de mineurs		
	130. Extension de la Protection Sociale à l'Economie Informelle		
RISQUES ET CATASTROPHES	131. Projet de résilience climatique et gestion des risques et catastrophes		
	132. Projet de Gestion des Eaux Pluviales, phase II		
CULTURE	133. Réseau des Musées et Centres Régionaux de Culture		
SPORT	134. Projet de promotion des métiers du Sport et des métiers liés au sport		
	135. Construction et mise à niveau d'infrastructures sportives		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT LOCAL ET TERRITORIALISATION	136. Projet de mise en place d'un fonds unifié d'investissement des collectivités locales		
	137. Programme d'appui au développement local et à la bonne gouvernance		
	138. Programme de Développement Economique et Social		
	139. Programme de soutien à la révision de la SNEEG		
GENRE ET EQUITÉ			
GOUVERNANCE STRATEGIQUE, ECONOMIQUE ET FINANCIERE	140. Programme décennal des enquêtes prioritaires de suivi des politiques publiques (Phase-1)		
	141. Projet de modernisation des lieux de détention		
JUSTICE, DROITS HUMAINS			

S2. Cadre d'analyse genre des projets du PAP/PSE			
SECTEURS	Projets et Programmes PAP - PSE	Questions clés à examiner	Sources de données
ET ETAT DE DROIT	142. Programme de renforcement de la Gouvernance Démocratique		
	143. Projet de Construction et d'Equipement de Casernes Sapeurs-Pompiers		
	144. Projet de réalisation d'infrastructures de sécurisation et de télésurveillance urbaine		
MIGRATION INTERNATIONALE ET SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR	145. Programme National de Mobilisation de l'Expertise de la Diaspora		
ADMINISTRATION PUBLIQUE ET REFORME DE L'ETAT	146. Assistance technique et performance du secteur public		

S3. Cadre indicatif d'analyse de la contribution du genre au PSE

Piliers/Axes du PSE	Stratégies sectorielles du PSE		Valeur ajoutée du genre	Actions genre (A intégrer dans PAP 2016 – 2020)	Indicateurs genre (A inscrire dans la matrice de résultats du PSE)
Axe 1 Transformation structurelle de l'économie et croissance Création d'opportunités économiques et production de biens et services compétitifs à HVA	Secteurs Moteurs d'emplois et d'inclusion sociale	- Promotion de l'agriculture commerciale et modernisation de l'agriculture familiale (agriculture, produits de la mer, agroalimentaire)			
		- Développement de l'habitat social et d'un écosystème de construction			
		- Modernisation graduelle de l'économie sociale			
	Secteurs Moteurs d'exportations et IDE	- Pleine exploitation des ressources minières			
		- Positionnement de Dakar comme hub régional multiservices et essor du tourisme			
Axe 2 Capital humain, protection sociale et développement durable	Moyens d'amélioration des conditions de vie et de lutte contre les injustices sociales	- Positionnement du Sénégal comme hub logistique et industriel régional			
		- Renforcement l'accès aux services sociaux de base qualité			
		- Gestion durables des ressources et développement équilibrée du territoire			
		- Protection sociale des groupes vulnérables			
		- Renforcement de la paix et de la sécurité			
Axe 3 Gouvernance, institutions, paix et sécurité	Facteurs de performances, de cohésion sociale et de stabilité	- Promotion de la bonne gouvernance			
		- Modernisation de l'Administration et de l'économie			

III. Structure des travaux et produits de la mission



IV. Durée du processus et calendrier des travaux

Les travaux du processus de formulation de la nouvelle stratégie pour l'équité et l'égalité de genre devront être réalisés sur une période de 3 mois. Le chronogramme de la mission est ci-dessous établi :

Echéancier des travaux de formulation de la SNEEG 4

Activités / Tâches	Calendrier d'exécution des activités Février - Avril 2015															
	Mois 1				Mois 2				Mois 3				Mois 4			
	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 3	Sem. 4	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 3	Sem. 4	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 3	Sem. 4	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 3	Sem. 4
1. Prise de services																
- Mobilisation de l'équipe de la mission	x															
- Rencontre avec les commanditaires et partage des TDR	x															
- Finalisation des termes de référence des groupes de travail au niveau régional et des groupes thématiques au niveau central	x															
- Finalisation des grilles d'analyse, du canevas de planification et des plans des rapports de synthèse	x															
- Finalisation du cahier de mission	x	x														
- Mise en place des groupes thématiques et des comités régionaux	x	x														
2. Lancement du processus de la mission																
2.1. Organisation de l'atelier méthodologique de démarrage																
- Préparation technique de l'atelier : programme et supports	x	x														

V. Terme de référence

TDR1. Terme de référence des groupes thématiques

Au niveau national, trois groupes de travail, dénommés **groupes thématiques**, seront mis en place en référence aux trois piliers du PSE à l'effet de contribuer à la formulation de la nouvelle stratégie destinée à faciliter la traduction des objectifs et stratégies, liés à la promotion de l'égalité de genre, en résultats concrets dont la faisabilité s'inscrira dans les cadres stratégiques et programmatiques du PSE.

Les trois groupes thématiques sont ainsi dénommés :

- Groupe 1 : Pilier « Transformation structurelle de l'économie et croissance ».
- Groupe 2 : Pilier « Capital humain, protection sociale et développement durable ».
- Groupe 3 : Pilier « Gouvernance des institutions, paix et sécurité ».

❖ Mandat des groupes de thématique

Les groupes thématiques ont pour mandat de conduire le processus de diagnostic et de formulation de la nouvelle stratégie pour l'équité et l'égalité de genre en référence au Plan Sénégal Emergent (PSE). Il s'agira dans ce cadre de questionner le niveau de prise en compte du genre dans le PSE de manière à relever les limites et mettre en exergue les aspects à considérer pour renforcer de manière pertinente, la prise en compte de l'équité et l'égalité de genre dans chacune des orientations stratégiques du PSE et de faire valoir leur valeur ajoutée dans la réalisation des priorités d'action retenues pour faire du Sénégal, d'ici 2035, un pays émergent où les femmes et les hommes contribueront équitablement à l'atteinte des objectifs de création de richesses et de développement durable.

Ainsi, chaque groupe thématique à :

- ✓ procéder au diagnostic des domaines du pilier qui lui est confié pour mettre en exergue la situation différenciée et comparative des hommes et des femmes en termes de forces (potentiels) et de faiblesses (contraintes) de manière à identifier les enjeux à considérer pour la réalisation de l'égalité des femmes et des hommes dans les différents domaines du pilier ;
- ✓ analyser les enjeux, ainsi identifiés, en vue de dégager les défis majeurs à considérer aux niveaux stratégique et programmatique pour garantir l'égalité des femmes et des hommes dans toutes les interventions programmées du PSE ;
- ✓ déterminer les priorités d'action destinées à relever les défis identifiés en vue de créer les conditions de l'effectivité de la participation des femmes et des hommes au processus de développement dans les domaines considérés, les perspectives d'accès équitables des femmes et des hommes aux ressources mobilisées dans le cadre des programmes du PSE et de leur égale implication dans la mise en œuvre des programmes et projets du PSE ;
- ✓ formuler des résultats et des indicateurs de résultat relativement à la perspective de réalisation de l'égalité des femmes et des hommes dans les programmes du PSE et à la pleine jouissance des femmes de leurs droits et à leur contribution effective aux objectifs stratégiques et opérationnels du PSE.

Les travaux des groupes thématiques se dérouleront dans la période allant du 02 mars au 15 avril 2015.

❖ **Composition et conduite des groupes thématiques**

La composition des groupes thématiques sera basée sur des inscriptions volontaires motivées justifiées par le classement des secteurs dans les trois piliers. Ainsi, il appartiendra à chaque représentant-e de secteurs, d'organisation de la société civile et partenaires techniques et financiers de choisir le Groupe dans lequel seront débattus les thèmes qui l'intéresse.

Les travaux des groupes thématiques seront conduits par un-e facilitateur-trice qui sera choisie en raison de sa connaissance des thèmes abordés dans le pilier et de sa capacité à animer un processus de travail participatif. Il ou elle sera appuyé-e par un ou deux personnes répondant des mêmes critères.

❖ **Produit attendu des groupes thématiques**

Les groupes thématiques devront, au terme de leurs travaux, produire des notes de contribution à l'élaboration de la nouvelle stratégie pour l'équité et l'égalité de genre du PSE. Les notes à produire devront être élaborées de manière à présenter, sous une forme axée sur les secteurs relevant du pilier, l'essentiel des éléments pertinents mis en exergue par le Groupe. Du point de vue format, les notes devront être présentées de manière à dresser un état de la situation dans le domaine considéré, les éléments tirés du diagnostic réalisés, les enjeux et défis et les lignes d'action à considérer dans le nouveau cadre à formuler.

TDR2. Termes de référence des Experts thématiques

Les termes de référence des experts thématiques sont définis sur la base de la méthodologie globale proposée.

❖ Orientation et justification de l'apport des Experts

La réalisation de la mission nécessite l'approfondissement de l'analyse au niveau de quelques secteurs et domaines présentant des enjeux majeurs pour les femmes en termes de participation, d'accès aux ressources et facteurs de production. A cet effet, six experts thématiques sont à mobiliser pour soutenir la réflexion sur des domaines particuliers retenus comme prioritaire par le PSE. Il s'agit, - pour le **Pilier 1**, de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, de l'économie sociale et solidaire orientée sur l'artisanat, du commerce, du micro-tourisme et du transport et des questions de financements des activités de production ; - pour le **Pilier 2**, des problématiques de développement humain axées sur les questions éducationnelle, de santé et d'accès à l'eau potable ; - pour le **Pilier 3**, des questions transversales de gouvernance et de droits qui sous-tendent le cadre stratégique de développement du PSE.

❖ Mandat général commun aux Expert-e-s

Au niveau national

- Participer, suivant l'agenda qui sera arrêté, aux réunions des organes de coordination du processus de formulation de la nouvelle stratégie pour l'équité et l'égalité de genre;
- Participer à l'atelier méthodologique de démarrage qui sera organisé, à Dakar, le 17 février 2015 ;
- Collecter les données différenciées selon le sexe disponibles concernant le secteur ou domaine considéré ;
- Analyser comparativement les situations des femmes et des hommes dans le secteur considéré de manière à établir et apprécier les profils spécifiques et les disparités entre les sexes ;
- Recenser les programmes en cours dans le secteur ou domaine considéré.
- Dresser la liste des projets et programmes inscrits dans le Plan d'Action Prioritaire (PAP) du Plan Sénégal Emergent (PSE) et mettre en exergue la valeur ajoutée du genre éventuelle à leur efficacité ;
- Formuler, sous forme de recommandations, des lignes d'action pour améliorer le niveau de sensibilité genre des instruments de programmation, suivi et évaluation du PSE.

Au niveau régional

- Superviser les travaux des comités techniques régionaux dans l'élaboration de leur contribution au processus de formulation de la nouvelle stratégie pour l'équité et l'égalité de genre dans l'exécution et les résultats du PSE ;
- Participer, selon le calendrier qui sera établi, aux ateliers régionaux de validation des rapports de contribution des régions au processus.

❖ Mandats spécifiques des Expert-e-s du Pilier 1

Expert 1 : Pilier 1 : Agriculture, élevage et pêche

En se fondant sur les différents éléments abordés dans le mandat général, l'expert-e aura à :

- mettre en exergue les problématiques de genre dans les secteurs agriculture, élevage et pêche qui relève du pilier 1 et les enjeux qui en découlent ;
- analyser le contenu des projets et programmes en cours d'exécution et de réalisation dans les secteurs agricole, pêche et élevage ;
- évaluer le niveau de prise en compte des problématiques de genre dans les projets et programmes agricole, pêche et élevage inscrits dans le PAP en appréciant :
 - o le niveau de disponibilité et d'utilisation des données différenciées selon le sexe dans les analyses de situation des projets et programmes inscrits au PAP ;
 - o le niveau d'analyse et de prise en compte des contraintes et opportunités d'accès équitable des femmes et des hommes aux ressources et facteurs de production ;
 - o les perspectives d'impact différencié des projets et programmes sur les femmes et les hommes en se fondant sur les résultats fixés ;
 - o les mécanismes et instruments d'intervention retenus pour la mise en œuvre des projets et programmes dans les secteurs agricole, pêche et élevage inscrits au PAP/PSE de manière à évaluer les actions complémentaires à développer pour assurer l'équité et l'égalité de genre dans la mise en œuvre du PSE ;
- proposer une matrice d'actions à considérer pour l'élaboration de la stratégie de renforcement de la sensibilité genre du PSE.

Profil de l'Expert-e 1

L'expert-e 1 devra justifier d'un

- Diplôme universitaire d'au moins BAC+4 en sciences sociales, agronomie, sociologie, gestion ou tout autre domaine pertinent au mandat ;
- Au moins 5 ans d'expérience de travail dans les domaines agricole, pêche et élevage ;
- D'une expérience avérée en matière de d'analyse, planification, suivi et évaluation utilisant les techniques d'analyse genre ;
- d'une capacité à collecter et apprécier des statistiques dans une perspective Genre.

Expert 2 : Pilier 1 : Economie sociale et solidaire

En se fondant sur les différents éléments abordés dans le mandat général, l'expert-e aura à :

- analyser le contenu des projets et programmes en cours d'exécution et de réalisation dans les secteurs de l'artisanat, commerce, micro tourisme et transport ;
- évaluer le niveau de prise en compte des problématiques de genre dans les projets et programmes initiés dans les secteurs de l'artisanat, commerce, micro tourisme et transport inscrits dans le PAP en appréciant :
 - o le niveau de disponibilité et d'utilisation des données différenciées selon le sexe dans les analyses de situation présentées ;
 - o les perspectives d'impact différencié des projets et programmes sur les femmes et les hommes ;

- les mécanismes et instruments d'intervention retenues pour la mise en œuvre des projets et programmes l'artisanat, commerce, micro tourisme et transport inscrits au PAP/PSE de manière à évaluer les actions complémentaires à développer pour assurer l'équité et l'égalité de genre dans la mise en œuvre du PSE ;
- proposer une matrice d'actions à considérer pour l'élaboration de la stratégie de renforcement de la sensibilité genre du PSE.

Profil de l'Expert-e

L'expert-e devra justifier d'un

- diplôme universitaire d'au moins BAC+4 en sciences sociales, agronomie, sociologie, gestion ou tout autre domaine pertinent au mandat ;
- Au moins 5 ans d'expérience de travail dans l'un des domaines suivants : l'artisanat, commerce, micro tourisme et transport ;
- d'une expérience avérée en matière de d'analyse, planification, suivi et évaluation utilisant les techniques d'analyse genre ;
- d'une capacité à collecter et apprécier des statistiques dans une perspective genre.

Expert 3 : Pilier 1 : Finances

En se fondant sur les différents éléments abordés dans le mandat général, l'expert-e aura à :

- Recenser, auprès des structures du Ministère de l'Economie et des Finances chargées de la réglementation du secteur de la microfinance, de celles du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance et de la Jeunesse et de l'Emploi, les dispositifs de financement et d'appui aux PME ;
- Analyser de manière spécifique et comparative le niveau d'accès des femmes et des hommes aux financements offerts en particulier par les Institution de Micro Finance en évaluant les mécanismes et modalités de financement existants ;
- Evaluer les contraintes et opportunités d'accès des femmes et des hommes au financement offert ;
- évaluer le niveau de prise en compte des problématiques de genre dans les financements prévus par les projets et programmes retenus dans le PSE en particulier ceux visant les secteurs agricole, pêche et élevage, l'artisanat, commerce, micro tourisme et transport inscrits dans le PAP. en appréciant :
- proposer une matrice d'actions à considérer pour créer les conditions nécessaires pour l'effectivité de l'équité de genre dans les stratégies retenues pour la mise en œuvre des financements prévus dans le cadre du PSE.

Profil de l'Expert-e

L'expert-e devra justifier d'un

- diplôme universitaire d'au moins BAC+4 en sciences sociales, agronomie, sociologie, gestion ou tout autre domaine pertinent au mandat ;
- Au moins 5 ans d'expérience dans les domaines du financement de l'économie en général et plus particulièrement du secteur de la microfinance ;
- d'une expérience avérée en matière d'analyse, planification, suivi et évaluation utilisant les techniques d'analyse genre ;
- d'une capacité à collecter et apprécier des statistiques dans une perspective Genre.

Expert 4 : Droits (transversal)

En se fondant sur les différents éléments abordés dans le mandat général, l'expert-e aura à :

- évaluer le niveau d'harmonisation des instruments juridiques nationaux avec les instruments internationaux relatifs aux droits des femmes ratifiés par le Sénégal ;
- recenser et analyser les progrès réalisés en matière d'adoption et de mise en œuvre de dispositions juridiques prises pour garantir les droits des femmes dans tous les secteurs, ceci en se fondant sur l'analyse de la situation réalisée dans la Stratégie pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) et les résultats de la revue de;
- Evaluer les gaps à combler en matière d'harmonisation des instruments juridiques au Sénégal ;
- évaluer les contraintes à surmonter pour garantir, au plan juridique, l'effectivité des droits des femmes à tous les niveaux ;
- Identifier les dispositions à prendre pour lever les entraves juridiques pouvant limiter l'impact des projets et programmes initiés dans le cadre du PSE sur les femmes ;
- proposer des lignes d'actions à considérer pour créer les conditions nécessaires pour l'effectivité de l'équité de genre dans les stratégies retenues pour la mise en œuvre des financements prévus dans le cadre du PSE.

Profil de l'Expert-e

L'expert-e devra justifier d'un

- diplôme universitaire d'au moins BAC+4 en sciences juridiques ;
- Au moins 5 ans d'expérience dans les domaines de traitement des questions de droits humains en particulier des droits des femmes;
- d'une expérience avérée en matière d'analyse des problématiques de genre et développement.
- d'une capacité à collecter et analyser des instruments juridiques.

Expert 5 : Pilier 2 : Capital humain, Protection sociale et développement durable

Le pilier 2 est consacré à la création des conditions d'un développement humain durable avec comme stratégies le renforcement du capital humain et l'élargissement de la protection sociale. Aussi, dans le cadre de la formulation de la SNEEG 4, l'accès équitable des populations à des services sociaux de base et la prise en charge et l'autonomisation des groupes vulnérables feront l'objet d'une attention particulière.

En se fondant sur les différents éléments abordés dans le mandat général, l'expert-e aura à :

- mettre en exergue et analyser la situation des filles et des garçons, des femmes et des hommes dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle en termes d'accès, d'orientation et de maintien dans les différents niveaux du système éducatif du Sénégal ; dans le domaine de la santé, de l'eau et de l'assainissement relativement à l'offre et à la demande en termes d'accès et d'accessibilité à des services de qualité ; et dans le domaine de la protection sociale, destinée à vaincre la pauvreté et à soutenir l'amélioration du bien-être des populations notamment les groupes vulnérables relativement à leur accès aux services essentiels et à leur prise en charge ;

- situer les enjeux liés au genre en référence aux gaps à combler dans chacun de ces domaines ;
- identifier les programmes et projets liés à ces secteurs dans le PAP du PSE ;
- évaluer le niveau de prise en compte des problématiques de genre dans les projets et programmes initiés dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau, de l'assainissement et de la protection sociale et inscrits dans le PAP en appréciant :
 - o le niveau de disponibilité et d'utilisation des données différenciées selon le sexe dans les analyses de situation présentées ;
 - o les perspectives d'impact différencié des projets et programmes sur les filles et les garçons, les femmes et les hommes ;
 - o les mécanismes et instruments d'intervention retenues pour la mise en œuvre des projets et programmes prévus dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau, de l'assainissement et de la protection sociale et qui sont inscrits au PAP/PSE ;
- mettre en exergue et analyser les contraintes et opportunités révélées par l'évaluation genre des interventions du PAP/PSE ;
- proposer les actions complémentaires à développer dans ces domaines et à intégrer dans la SNEEG 4 en vue d'assurer l'équité et l'égalité femmes-hommes dans la mise en œuvre du PSE et renforcer en conséquence la sensibilité genre du PSE.

Profil de l'Expert-e

L'expert-e devra justifier d'un

- d'un diplôme universitaire d'au moins BAC+4 en sciences sociales, sciences juridiques ou tout autre domaine pertinent au mandat ;
- d'au moins 5 ans d'expérience de travail dans les secteurs sociaux : éducation, santé, hydraulique et assainissement ;
- d'une expérience avérée en matière d'analyse, planification, suivi et évaluation utilisant les outils genre ;

Expert 6 : Pilier 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et sécurité (transversal)

Le renforcement de la gouvernance et la consolidation de la paix apparaissent comme des éléments déterminants dans la réalisation des résultats attendus du PSE en particulier l'éradication de la pauvreté et la création des conditions nécessaires à l'effectivité d'un développement durable.

Pour se faire, la compréhension de la problématique homme-femme en matière de gouvernance, paix et sécurité exige que l'on se penche un tant soit peu sur les parties prenantes, au niveau national et au niveau local (institutions publiques, société civile, secteur privé, collectivités locales) afin d'identifier les différents points de vue et besoins de l'ensemble des parties prenantes et de déterminer l'importance de leurs rôles et capacité d'influence.

Le pilier 3 du PSE a ainsi pour objectif de répondre aux exigences de bonne gouvernance à la promotion de la paix et de la sécurité.

En se fondant sur les différents éléments abordés dans le mandat général, l'expert-e du pilier 3 aura à :

- identifier et analyser la situation des filles et des garçons, des femmes et des hommes dans les institutions parties prenantes au processus de mise en œuvre du PSE ;
- analyser les modes de fonctionnement, la distribution des pouvoirs, et les règles de ces en vue de saisir les besoins, rôles et capacités d'influence des hommes et des femmes dans l'exécution du PSE,
- analyser la situation des filles, garçons, femmes et hommes par rapport aux violences basées sur le genre relativement à la consolidation de la paix et la protection de leurs droits.
- situer les enjeux liés au genre en référence aux gaps à combler relativement aux besoins, priorités et contraintes des femmes et des hommes en termes de pouvoir, de capacité et de protection ;
- analyser le contenu des projets et programmes en cours d'exécution et de réalisation dans les domaines de la gouvernance, la paix et la sécurité ;
- évaluer le niveau de prise en compte des problématiques de genre dans les interventions initiées dans les domaines de la gouvernance, de la paix et de la sécurité inscrits dans le PAP en appréciant :
 - o le niveau de disponibilité et d'utilisation des données différenciées selon le sexe dans les analyses de situation présentées ;
 - o les perspectives d'impact différencié des interventions sur les femmes et les hommes ;
 - o les mécanismes et instruments d'intervention retenues pour la mise en œuvre des projets et programmes dans les domaines de gouvernance, paix et sécurité inscrits au PAP/PSE de manière à évaluer les actions complémentaires à développer pour contribuer à la transformation des rapports de pouvoir, au renforcement de la participation des femmes et à la consolidation de la paix ;
- proposer une matrice d'actions à considérer pour l'élaboration de la stratégie de renforcement de la sensibilité genre du PSE.

Profil de l'Expert-e

L'expert-e devra justifier

- d'un diplôme universitaire d'au moins BAC+4 en sciences sociales, sciences juridiques ou tout autre domaine pertinent au mandat ;
- d'au moins 5 ans d'expérience de travail dans les domaines gouvernance, paix et sécurité ;
- d'une expérience avérée en matière de d'analyse, planification, suivi et évaluation utilisant les techniques d'analyse genre ;
- d'une capacité à collecter et apprécier des statistiques dans une perspective genre.

TDR3. Termes de référence des travaux régionaux

Composition et organisation des travaux des comités régionaux

Au niveau régional, suite à l'atelier de démarrage, **un comité technique** sera mis en place au niveau de chaque région par Monsieur le Gouverneur qui en assurera la présidence. Il sera assisté éventuellement par le Directeur de l'ARD et le Chef de service régional du développement communautaire.

Chaque comité régional sera composé des représentants des services techniques déconcentrés, des organisations de la société civile intervenant dans la région et de toutes autres personnes ressources dont la présence est jugée profitable à l'exercice.

Les Gouverneurs veilleront (i) à réunir les conditions d'implication des acteurs du niveau déconcentré et décentralisé dans le processus, (ii) au respect du chronogramme établi et (iii) au bon déroulement du processus.

Chaque comité technique régional organisera un atelier de finalisation et de validation des travaux et produits de la région. L'atelier sera préparé et organisé de manière à favoriser l'implication de toutes les parties prenantes. .

Mandat des comités régionaux

Les comités techniques régionaux ont pour mandat :

- d'instaurer une dynamique participative de réflexion pour aboutir à une contribution à la formulation de la nouvelle stratégie pour l'équité et l'égalité de genre du PSE ;
- de dresser une liste des projets en cours dans la région en veillant à les classer sur les trois piliers du PSE ;
- d'analyser les cibles et résultats des projets en cours dans la région pour apprécier les perspectives d'impact sur la situation de l'équité et l'égalité de genre ;
- de faire l'analyse de la situation des hommes et des femmes relativement à leur situation respective dans les secteurs considérés par le PSE dans les pôles ;
- de relever et apprécier les potentialités et contraintes relevables dans les différents secteurs ;
- de formuler des choix de priorités à considérer dans la nouvelle stratégie pour l'équité et l'égalité entre les femmes et les hommes dans le PSE ;
- de proposer des lignes d'action à prendre en compte pour l'équité et l'égalité de genre dans le PSE et la réalisation de l'égalité de genre au Sénégal.

Modalités et contenu des travaux au niveau régional

En se fondant sur une démarche participative impliquant l'ensemble des parties prenantes, le comité régional aura à :

- (iii) faire le bilan-diagnostic de l'équité et de l'égalité des hommes et femmes dans les domaines prioritaires d'intervention du PSE de manière à faire ressortir, d'une part, leurs potentiels et contraintes et, d'autre part, les besoins pratiques et stratégiques respectifs;

- (iv) définir des stratégies et actions prioritaires ainsi que des indicateurs de résultats pertinents pour que les hommes et les femmes tirent équitablement profit de la mise en œuvre du PSE.

Les travaux à réaliser, au niveau régional, seront organisés de manière à réunir *les éléments de contribution des régions au diagnostic globale* à réaliser dans le cadre de la mission. A cet effet, le diagnostic devra être orienté, du point de vue contenu, de manière à ressortir *les enjeux de genre et réalités spécifiques à chaque zone* pour mettre en évidence les aspects à prendre en compte pour l'égalité des femmes et des hommes ceci de manière à explorer les possibilités d'accès et de contrôle des ressources des programmes et projets du PSE et surtout, l'égalité dans la participation aux activités et le bénéfice équitable de l'impact attendu.

Documents de travail

1. Document principal du Plan Sénégal Emergent
2. Matrice d'action du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) du PSE
3. Documents sectoriels des projets et programmes inscrits dans le PAP-PSE
4. Etude de faisabilité des Projets Phares (si disponible)